



Boissy-sous-Saint-Yon
(91790)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du
Mardi 24 Novembre 2015

Le Mardi 24 Novembre 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 17 novembre 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présent(e)s : M. DORIZON - M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR - MME MÉNELET
M. LION – MME JOLY – MME FLEURY – M. GUITTET – M. OMNES – MME FERNET - M.
DEGREMONT - M. MENARD – MME BROCHOT – M. DIAS – MME MOUNOURY – M. FRANCOIS -
MME Claudine BILIEU – MME CAISSO - M. LABRIT – MME PERRIER – M. LEMAITRE – MME
GAUTHIER – MME BOUGENOT

Procurations : MME Carine BILIEU à M. DIAS
M. TABART à MME MOUNOURY
MELLE RENAULT à MME PEDRONO

Secrétaire de Séance : M. DEGREMONT

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2015-133 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal
ADOpte l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 24 novembre 2015.
À l'unanimité.

Délib. N° 2015-134 : Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2015
ADOpte le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015, après correction sur le sens des votes des délibérations suivantes :
- **Délib. N° 2015-116 : Assemblée Municipale - Démission d'un Maire-Adjoint – élection de son remplaçant. À la majorité absolue, 24 voix pour, 3 abstentions**
- **Délib. N° 2015-117 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état. À la majorité, 24 voix pour, 3 contre (Michel LEMAITRE-Nicole PERRIER-Dominique PASTOUREL)**
À l'unanimité.

Délib. N° 2015-135 : Composition et répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde
APPROUVE la composition et la répartition des sièges de conseiller communautaire comme suit :

Communes	Population municipale	Répartition des sièges
Etréchy	6 341	10
Lardy	5 578	8
Boissy-sous-St-Yon	3 696	5
Bouray-sur-Juine	2 061	3

Janville-sur-Juine	1 933	3
Boissy-le-Cutté	1 314	2
Auvers-Saint-Georges	1 271	2
Chamarande	1 131	2
Saint-Yon	889	2
Villeconin	728	2
Villeneuve-sur-Auvers	592	1
Souzy-la-Briche	403	1
Saint-Sulpice-de-Favières	324	1
Mauchamps	279	1
Torfou	269	1
Chauffour-les-Etréchy	140	1
Total	26 949	45

À la majorité absolue, 22 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

Délib. N° 2015-136 : Election des conseillers communautaires supplémentaires appelés à siéger au sein de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde

PROCÈDE à l'élection des deux conseillers communautaires supplémentaires de Boissy appelés à siéger au sein de l'assemblée de la communauté de communes Entre Juine et Renarde,

Après **DEPOUILLEMENT DES SCRUTINS**, la liste n°1 de la majorité obtient un décompte de 22 bulletins et la liste n° 2 de la minorité un décompte de 5 bulletins,

PROCÈDE ensuite au calcul de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

DÉSIGNE les deux conseillers communautaires supplémentaires suivants :

- Thierry HERRY,
- Muriel FLEURY.

Délib. N° 2015-137 : Convention entre la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la commune relative au fonctionnement de la Halte-Garderie

APPROUVE le renouvellement pour 4 ans de la convention relative au fonctionnement de la halte-garderie sise 54 rue de Béchevet, à conclure avec la Communauté de Communes de l'Arpajonnais,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération,

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-138 : Approbation du rapport N° 3/2015 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté de communes de l'arpajonnais – évaluation du transfert du pôle culturel de Saint-Germain-Lès-Arpajon

APPROUVE le rapport n°3/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais,

À la majorité absolue, 22 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

Délib. N° 2015-139 : Rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

PREND ACTE du rapport d'activité 2014 de la Communauté de communes de l'Arpajonnais.

Délib. N° 2015-140 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

APPROUVE le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

PRÉCISE que ce rapport sera mis à la disposition du public sur place à la mairie, dans les quinze jours qui suivent son adoption en conseil municipal.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-141 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

APPROUVE le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

PRÉCISE que ce rapport sera mis à la disposition du public sur place à la mairie, dans les quinze jours qui suivent son adoption en conseil municipal,

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-142 : Instauration de deux secteurs à taux différenciés de taxe d'aménagement

INSTAURE, à compter du 1^{er} janvier 2016, deux sectorisations à taux différenciés de la taxe d'aménagement respectivement de 8 et 20 %, conformément aux indications portées sur la note et les plans annexés,

PRÉCISE que les taux définis dans les secteurs délimités ne concernent que les parcelles cadastrales incluses dans les zones U et AU du PLU en vigueur,

PRÉCISE que sur le reste du territoire communal, la taxe d'aménagement à 5 % reste applicable,

REPORTE la délimitation de ces secteurs dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information,

APPLIQUE les exonérations facultatives suivantes :

- Pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²,
- Pour les monuments historiques inscrits ou classés.

PRÉCISE que la présente délibération accompagnée des plans est valable pour une durée d'un an reconductible,

DIT que la présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération,

À la majorité absolue, 22 voix pour, 1 contre (MME JOLY), 4 abstentions (M. LABRIT - M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

Délib. N° 2015-143 : Conditions applicables aux tarifs municipaux de locations de salles communales

APPROUVE, pour les associations ne bénéficiant pas de mise à disposition régulière ou permanente d'équipements communaux, que la salle du Mille club et la salle Pablo Neruda leur soient gratuites dans la limite de 2 réservations dans l'année,

RAPPELLE les tarifs de location de salles et les dispositions générales applicables au 1^{er} janvier 2016, conformément à la délibération prise le 30 juin dernier.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-144 : Réévaluation des tarifs municipaux – tickets de cinéma et concessions de columbarium

VALIDE,

- les nouvelles durées de concession de columbarium à 15 et 30 ans, en adaptant les tarifications antérieures proportionnellement aux durées choisies,

- une augmentation du tarif de ces concessions de 2 % pour l'année 2016,

DECIDE de maintenir, pour l'année 2016, le prix du ticket de cinéma à 5 €, au bénéfice des buxéens de 14 à 22 ans.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-145 : Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs

ADHERE au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-146 : Renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières à conclure avec la SAFER Ile-de-France

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de surveillance et d'interventions foncières avec la SAFER, et à en poursuivre l'exécution.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-147 : Création d'emploi permanent

APPROUVE, la création de l'emploi permanent à temps complet d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe, à effet du 1^{er} décembre 2015,

ADOpte, en conséquence, le tableau des emplois modifié,

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice afférent,

À l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Maurice DORIZON

